

---

Adresse des administrateurs du département de la Haute-Marne, qui invitent la Convention à frapper tous les traîtres de la patrie et à rester à son poste, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du département de la Haute-Marne, qui invitent la Convention à frapper tous les traîtres de la patrie et à rester à son poste, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 508;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20761\\_t1\\_0508\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20761_t1_0508_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

constitués, vous avez donné plus de vigueur et d'activité aux bras destinés à frapper ; en un mot vous avez établi le gouvernement révolutionnaire. Grâce immortelles vous en soient rendues. Nous, vrais sans-culottes invariablement attachés à la Montagne, nous la seconderons dans toutes ses vues, nous dénoncerons, nous frapperons sans ménagement tous les ennemis du peuple sous quelque forme qu'ils se travestissent. Mais vous, Représentans, ses amis, ses défenseurs, vous qui l'avez sauvé des plus grands dangers, n'abandonnez point votre ouvrage avant qu'il soit consolidé. Nous vous en conjurons, ne quittez point votre poste avant que le triomphe de la liberté et de l'égalité soit assuré et que les despotes coalisés qui nous menacent soient mis en fuite ou réduits en poudre. De notre côté nous promettons de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que de souffrir la moindre atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République ».

FUVE l'ainé (*présid. du trib. criminel*), GUELSE, AMOUREUX, DUTHÉ, OUDINOT, BOURET, HARTAUT, N.A. VOISIN, A. VENARD, LE MORIER, ROCHFORD, GRASTIEN, G. POIRIER, GAVIT, F. BAQUERON, MARCHAL, GILBERT, C. CAYOR, DOMINIQUE BURTIN, DURUPT le jeune, N. FOUJIN, DURUPT l'ainé, VILLAUMÉ, N. CARÈME, RAYBOIS, FLEURY, J. LUTZVEILLER dit LAFLEUR, Nic. MUNIER, LABINOTTE, VIEUCART, GUIVARD (*imprimeur*), J.-B. MAIZIER, ARTAUT, DESRIVOYER, B. HUGOT, RICHARD, Fr. LE CLERC, B. BAZIN, BESSON, BOISSE, GRANGEARD, DENIAU, THIN, H. RICHARD, TROTOT, JEANSON, MOUCHEREL (*juge du trib. du distr.*), LOYS LEIGNE, Fr. BARBICHE, TARROT, LOGEROT, S. REISIG, Dominique BARTHÉLÉMY, P. ARSANT, BEAULIEU, P. GRATARD, Fr. BOURGUIGNON, J. DARBEL, F.C. BASTIEN, BRICE, HELM, Fr. THIERY, JEAUVET, RENAUD, L. DART, N.L. BERTIN, BEGAULT, C. ANCILLON, LEBLANC, L. DIERNE, H. ANTOINE, WATRANVILLE, ANTHOINE, G. WINTER, FÉLIX, COLINET-CHASSEUR, LATOUR (*vray cant-culot*), ANTOINE, ALICHE, C. DEBIEUX, RAYBOIS, J. JEUTTIEN, H. PIEDMONTAIS, Cl. TOUSSAINT, J. MAIZIER, GOSCHET, MOUGENOT, RIVIER, Fr. MATHIEU, LAROCHE, VIEUCENT, MAYER-MARX fils, COLLIGNON (*md.*), ROGUE, LEFEBVRE, GOUDCHAUX, DESMINCIEUX, WANLO, J. DORÉ, Ph. LESCURE jeune, GERVAIS, DEMANG, P. RICHY,

[et 104 autres signatures].

### b

La Société populaire de Tarascon, département de l'Ariège, écrit à la Convention nationale pour la remercier d'avoir encore sauvé la Patrie, lui jure de ne faire grâce à aucun conspirateur, de s'unir étroitement à elle, et de mourir pour la liberté, l'égalité, l'unité, et l'indivisibilité de la République. Périisse, législateurs, avec les traîtres, quiconque regrette l'esclavage, quiconque ne défend pas la liberté, et qui ne sait pas mourir pour elle. Continuez à braver tous les dangers ; le peuple est debout, il sera l'égide contre qui les poignards des scélérats vendus à Pitt, à Cobourg, et à tous les ogres couronnés iront s'émauser et se briser (1).

(1) B<sup>in</sup>, 9 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

## 20

Les administrateurs du département de la Haute-Marne, et ceux du district de Loches, félicitent la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la liberté ; l'invitent à rester à son poste, et jurent la plus entière soumission aux lois émanées de son sein.

Mention honorable et insertion au bulletin (1)

### a

[Chaumont, 5 germ. II] (2).

« Citoyens représentans,

Quoi ! l'orage révolutionnaire gronde et il se trouve encore des téméraires, et qui osent le braver ! Il existe encore dans les sanctuaires des loix, des conspirateurs, des suppôts de la tyrannie ! Qu'ils tremblent ! leur dernière heure est arrivée. La foudre nationale est prête à les écraser. Les perfides pour porter des coups plus assurés, ils s'enveloppent dans l'ombre, ils prennent mille formes différentes. Ils se parent même des couleurs du patriotisme ; mais les sentinelles de la liberté veillent ; l'œil pénétrant de vos comités a découvert leurs trames obscures, il en suit les fils et leur vaste conspiration va paroître au grand jour.

Frappez, Législateurs, le salut du peuple le commande, mais frappez un coup terrible qui en anéantissant tous les traîtres fasse pâlir les despotes sur leurs trônes ébranlés et détruise pour toujours leurs espérances. Périisse avec les tyrans, quiconque regrette les fers de l'esclavage. Périissent avec les ennemis de la liberté tous ceux qui ne la défendent pas : celui-là est aussi l'ennemi de la Liberté qui ne s'en est pas déclaré le défenseur. Montagne sainte ; vomis de ton sein un torrent de flammes qui dévore tout ce qu'il y a d'impur dans la République, que la France soit à jamais le temple de la Liberté et que cette divinité chérie n'y voit plus que de fidèles adorateurs.

Citoyens représentans, vous avez encore sauvé la Patrie. Que de titres vous avez à la reconnaissance du peuple et aux bénédictions, de la postérité. Continuez à braver les dangers. Le peuple français est debout : il forme autour de la Convention un rempart impénétrable, et il aura péri sous les poignards des scélérats avant que leurs coups ne puissent parvenir jusqu'à vous ».

LÈGERIN l'ainé, M. THIBAUT, J.-B. MATHIEU, BOTTELOT, A. DUBOIS [et 3 signatures illisibles].

### b

[Loches, 4 germ. II] (3).

« Représentans du peuple,

Une conspiration ourdie, sous le masque du

(1) P.V., XXXIV, 219. B<sup>in</sup>, 9 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; C. Eg., n<sup>o</sup> 588.

(2) C 298, pl. 1035, p. 41.

(3) C 298, pl. 1035, p. 42.